Création au Christ

C12 L'offrande pour le péché

Lévitique 4:1-35 L'offrande pour le péché

Le Seigneur dit à Moïse : « Dis aux Israélites : « Si quelqu'un pèche involontairement et fait ce qui est interdit dans l'un des commandements du Seigneur—

"'Si le prêtre oint pèche, provoquant la culpabilité du peuple, il doit amener au Seigneur un jeune taureau sans défaut comme sacrifice d'expiation pour le péché qu'il a commis. Il présentera le taureau à l'entrée de la tente d'assignation devant l'Éternel. Il posera la main sur sa tête et l'égorgera là devant l'Éternel. Ensuite, le prêtre oint prendra du sang du taureau et le portera dans la tente d'assignation. Il trempera son doigt dans le sang et en aspergera sept fois devant le Seigneur, devant le rideau du sanctuaire. Le prêtre mettra ensuite du sang sur les cornes de l'autel des parfums odorants qui est devant l'Éternel dans la tente d'assignation. Il versera le reste du sang du taureau au pied de l'autel des holocaustes, à l'entrée de la tente d'assignation. Il enlèvera toute la graisse du taureau du sacrifice pour le péché, toute la graisse qui est reliée aux organes internes, les deux rognons avec la graisse près des reins, et le long lobe du foie, qu'il enlèvera avec le rognons, tout comme on enlève la graisse du bœuf sacrifié en offrande de communion. Ensuite, le prêtre les brûlera sur l'autel des holocaustes. Mais il devra emporter hors du camp la peau du taureau et toute sa chair, ainsi que la tête et les pattes, les organes internes et les intestins, c'est-à-dire tout le reste du taureau, dans un lieu cérémonieusement pur, où le les cendres sont jetées et brûlées là au feu de bois sur le tas de cendres.

"'Si toute la communauté israélite pèche involontairement et fait ce qui est interdit dans l'un des commandements du Seigneur, même si la communauté n'en est pas consciente, lorsqu'elle réalise sa culpabilité et que le péché qu'elle a commis est connu, l'assemblée doit amener un jeune taureau comme une offrande pour le péché et tu la présenteras devant la tente d'assignation. Les anciens de la communauté poseront leurs mains sur la tête du taureau devant l'Éternel, et le taureau sera abattu devant l'Éternel. Ensuite, le prêtre oint apportera du sang du taureau dans la tente d'assignation. Il trempera son doigt dans le sang et l'aspergera sept fois devant l'Éternel, devant le rideau. Il mettra du sang sur les cornes de l'autel qui est devant l'Éternel dans la tente d'assignation. Il versera le reste du sang au pied de l'autel des holocaustes, à l'entrée de la tente d'assignation. Il en retirera toute la graisse et la brûlera sur l'autel, et il fera avec ce taureau comme il a fait avec le taureau pour le sacrifice d'expiation. De cette façon, le prêtre fera l'expiation pour la communauté et ils seront pardonnés. Puis il emmènera le taureau hors du camp et le brûlera comme il a brûlé le premier taureau. C'est le sacrifice d'expiation pour la communauté.

"'Lorsqu'un dirigeant pèche involontairement et fait ce qui est interdit dans l'un des commandements du Seigneur son Dieu, lorsqu'il réalise sa culpabilité et que le péché qu'il a commis est connu, il doit apporter en offrande un bouc sans défaut. Il posera sa main sur la tête du bouc et l'égorgera à l'endroit où l'on égorge l'holocauste devant l'Éternel. C'est une offrande pour le péché.

Ensuite, le prêtre prendra avec son doigt du sang du sacrifice pour le péché, le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes et répandra le reste du sang au pied de l'autel. Il brûlera toute la graisse sur l'autel, comme il a brûlé la graisse de l'offrande de communion. De cette façon, le prêtre fera l'expiation pour le péché du dirigeant et il sera pardonné.

"'Si un membre de la communauté pèche involontairement et fait ce qui est interdit dans l'un des commandements du Seigneur, lorsqu'il réalise sa culpabilité et que le péché qu'il a commis est connu, il doit apporter en offrande pour le péché qu'il a commis une chèvre sans défaut. . Ils poseront la main sur la tête du sacrifice pour le péché et l'égorgeront sur le lieu de l'holocauste. Ensuite, le prêtre prendra du sang avec son doigt, le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes et répandra le reste du sang au pied de l'autel. Ils enlèveront toute la graisse, comme on enlève la graisse de l'offrande de communion, et le prêtre la brûlera sur l'autel, comme une odeur agréable à l'Éternel. De cette façon, le prêtre fera l'expiation pour eux et ils seront pardonnés.

"Si quelqu'un apporte un agneau comme sacrifice pour le péché, il doit amener une femelle sans défaut. Ils poseront la main sur sa tête et l'égorgeront comme sacrifice d'expiation à l'endroit où l'on égorge l'holocauste. Ensuite, le prêtre prendra avec son doigt du sang du sacrifice pour le péché, le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes et répandra le reste du sang au pied de l'autel. Ils enlèveront toute la graisse, comme on enlève la graisse de l'agneau pour le sacrifice de communion, et le prêtre la brûlera sur l'autel, par-dessus les offrandes de nourriture présentées à l'Éternel. De cette façon, le prêtre fera pour eux l'expiation du péché qu'ils ont commis et ils seront pardonnés.